

Plénière 2 : Quels dispositifs de formation avant et après la délivrance du titre ?

PENSER LA PROFESSION DE FACON COLLEGIALE

Pratique psychologique et formation des psychologues

Jacqueline Maillard¹

Problématique actuelle

Accueillant régulièrement depuis près de 35 ans des étudiants en psychologie de 3^{ème} cycle devenu 2^{ème} cycle dans la loi Licence Master Doctorat (LMD), originaires d'universités différentes, je conserve le plaisir de la transmission et de l'échange critique dans une relation, plutôt singulière qu'organisée, entre le lieu universitaire et le lieu professionnel.

Or, seule une articulation instituée entre ces deux lieux pourrait permettre d'avancer des propositions structurelles renouvelées quant à la construction d'une formation de praticien chercheur telle qu'initialement pensée par les premiers psychologues.

Aucune convention de niveau national n'explicite vraiment les liens entre le maître de stage enseignant chercheur et le psychologue praticien référent de stage malgré l'arrêté du 19 mai 2006 : partagent-ils un même objectif de professionnalisation ?

Les défaillances organisationnelles actuelles ont des conséquences majeures sur les constructions identitaires de l'étudiant, le désir d'accueil des psychologues praticiens, l'investissement des universitaires dans les triples missions qui sont assignées à ces derniers. La recherche est la première mission, objet principal de leur évaluation. Puis, à l'enseignement s'ajoute la formation des psychologues et leur insertion professionnelle.

Je rappelais dans un précédent article (2007) que l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel de Master 2 donnant accès à la délivrance du Titre de psychologue « place le psychologue praticien référent exerçant *depuis au moins trois ans* et le maître de stage enseignant-chercheur en *responsabilité conjointe quant à la validation du stage* » et je concluais « *Nous pouvons espérer ainsi que la question de la transmission d'hypothèses, de savoir et de savoir- être soit enfin articulée, permettant aux uns et aux autres d'ajuster leurs représentations d'un métier en constant devenir* ».

Quatre ans après, les conditions de la mise en œuvre de cet arrêté peinent à se mettre en place dans certaines universités, ce d'autant que les articulations entre praticiens et enseignants restent peu institutionnalisées en amont de la question des stages. Il est d'ailleurs à remarquer que là où la question de la professionnalisation est centrale, les étudiants, dégagés des modèles académiques du fait d'une intériorisation suffisante des savoirs enseignés, se risquent d'autant mieux dans leur créativité : ils se laissent alors surprendre par la confrontation à l'inattendu des rencontres cliniques, ceci en fonction des objectifs recherchés et des dispositifs créés pour l'occasion, et ce quelque soient les lieux de stage.

¹ Psychologue, unité de psychologie, CHG de Longjumeau 91

Rappel historique

Lorsque j'ai démarré mon exercice professionnel, le niveau requis était la maîtrise. Alors, sans stage et donc sans maître de stage, il fallait apprendre à se débrouiller et trouver - chemin faisant - réponse aux questions trouvées sur le terrain des pratiques. Ce fût alors - et c'est toujours - un parcours d'aller-retour avec des lieux de formation, universitaire ou non, et l'affiliation à divers groupes théorico-cliniques.

S'il est difficile aujourd'hui de défendre l'entrée dans le métier au niveau master 1, j'en retiens pour autant une expérience et une conviction : *la nécessité d'une confrontation physique au terrain en toute responsabilité dès les apprentissages minimum requis*. C'est d'ailleurs ainsi que je contractualise mon accompagnement auprès des étudiants de master car, comment développer une position de concepteur, de praticien chercheur, sans désir de comprendre le quotidien toujours plus ou moins décalé des théories, en construction constante du fait des questions toujours renouvelées par la clinique. A ce niveau, il s'agit de co-construction d'hypothèses tant sur les contenus que sur les dispositifs à créer et à évaluer. Position bien différente de celle dévolue à la position d'enseignant chercheur.

Ce qui reste primordial et spécifique pour soutenir un parcours professionnel, c'est me semble-t-il, un positionnement critique à l'égard de l'objet psychique, par nature complexe. Cela suppose *une réelle formation de base à la recherche par la recherche tout en s'appropriant des contenus en psychologie et des contenus annexes mais incontournables tel qu'une approche juridique, économique, anthropologique*. Il s'agit, autant dans cette perspective d'acquérir des savoirs généralistes et spécialisés que des méthodes d'observation, d'écoute et d'intervention. Les doubles exigences master 1 du côté initiation à la recherche, master 2 de mise en responsabilité sur un ou des terrains d'exercice me semblent assoir la qualification de base du psychologue. Deux conditions s'ensuivent : d'une part une insertion professionnelle de qualité au regard de sa formation initiale de praticien chercheur et d'autre part une appartenance professionnelle consolidée par la confrontation de ses hypothèses de travail avec ses pairs. Maintenir un lien réel avec les lieux de production de connaissance sur son objet, le sujet d'existence et l'étude des activités humaines en situation concrète, suppose de ne pas laisser tomber cet enjeu d'appartenance, du au nom de quoi je me sens légitime d'exercer ma profession, au-delà donc de l'obtention du diplôme.

Perspectives

Trois niveaux me semblent devoir être pensés et articulés ensemble de façon prioritaire :

- **Le 1^{er} niveau avant l'obtention du diplôme** : il revient à ceux qui ont reçu mission de former les psychologues, les enseignants universitaires, d'associer le référent de stage pas seulement par obligation de l'arrêté de 2006 mais par nécessité structurelle : cela devrait permettre de consolider l'apport des différentes disciplines qui construisent la position du psychologue et de les reconnaître comme éléments nécessaires les unes par rapport aux autres et non en exclusion mutuelle. La profession de psychologue pâtit de partition ayant sa logique dans le champ de la recherche mais si peu du côté de la professionnalisation. Des « querelles de chapelles » initient des modèles d'appartenance identificatoire partielle du côté d'un qualificatif aussi juste soit-il, là même où le socle d'une pensée critique n'est pas encore acquis. Du coup, la profession est plus reconnue par ceux qui font appel à ceux qui l'exercent que par ceux qui ont charge de la construire ou de la gérer.

- **Le second niveau au moment de la délivrance du titre et du droit à exercer** : il revient de plein droit aux psychologues, quelques soient les fonctions qu'ils exercent d'enseignants ou de praticiens, quelques soient leurs choix privilégiés d'exercice, de penser les conditions de transmission d'un positionnement professionnel, là où règne aujourd'hui un éclatement préjudiciable à tous. Diplôme et titre sont à ce point confondus que le master peut se passer de toute référence à l'exercice de la profession et n'être qu'une histoire entre universitaires. Le nombre considérable de qualificatif des masters sont là pour signifier le peu d'importance faite aux professionnels, par contre il indique les rapports de force, les demandes sociales dominantes historiquement marquées. L'impuissance de l'université à penser seule la professionnalisation est structurelle : en effet, ce n'est pas l'objet initial de ses objectifs. Vouloir l'y contraindre en omettant ses missions premières d'enseignement et de recherche auxquelles s'ajoute récemment celle de l'insertion professionnelle serait perdre l'essentiel de son apport. Pour autant, il est nécessaire que s'arrête cette « balkanisation » préjudiciable aux psychologues comme à l'avancée du travail de pensée dans une société en mutation profonde et qui ne peut pas faire l'économie de l'apport de nos pratiques, source d'hypothèses de travail, si ce n'est de connaissances partageables.

- **Le 3ème niveau au-delà du Titre de psychologue du côté d'un penser les liens pratique / recherche : réflexions autour du doctorat**

Des groupes de travail, des associations, des regroupements professionnels se multiplient exprimant la créativité collective de ceux qui s'y retrouvent. Elle laisse pour autant de côté bon nombre de questions dont ils ne font pas leur objet du fait de leur projet initial.

La proposition d'un doctorat d'exercice à bac plus 6, aboutissement d'un cycle de formation à un métier, notamment dans les disciplines de santé et parfois du droit, n'offre pourtant selon moi que peu d'intérêt. Dans les faits aujourd'hui, de par une sélection inappropriée juste après le master 1, ce bac + 6 existe déjà mais par l'échec d'un système dérégulé.

N'y a-t-il pas un saut à faire en repensant les liens universitaires / praticiens ?

La proposition d'un doctorat professionnel à bac + 8 serait-elle une option possible ? Elle peut se penser à distance de l'obtention du droit à exercer de niveau master : il serait alors non obligatoire et à différencier du doctorat de recherche.

Je propose pour ma part la pertinence du doctorat professionnel bac + 8 dans la continuité du master en prenant appui sur une appartenance professionnelle dégagée des lieux d'exercice et mettant au travail de façon transverse les problématiques de terrain :

- il répondrait à la nécessité de revenir à un diplôme de 3^{ème} cycle là où le master est un second cycle de par la loi LMD,
- il prendrait en compte les formations complémentaires que de si nombreux psychologues sont allés chercher dans des formations personnelles et professionnelles post master,
- il viendrait confirmer le titre de psychologue « formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle ».

Comment cette exigence serait-elle alors construite ? Vers quelles finalités ? Avec quel financement ? Avec quelle reprise sur le lieu d'exercice ? Le lieu universitaire ? Sur un lieu tiers ? Nombreuses sont les questions.

Un tel projet suppose qu'enseignants et praticiens arrivent à en penser les enjeux ensemble. Il s'agirait d'élaborer les questions issues de la pratique, avec de possibles incidences sur la construction des lieux d'exercice, sur la production de connaissances ou sur la validation et transmission de celles-ci. Pourraient être imaginées des plates-formes locales et régionales, forme de relai entre le monde des praticiens et celui des universitaires à l'intention des laboratoires de recherche, des instances citoyennes, des pouvoirs publics. Pourraient alors être prises en compte, avec leurs méthodes et objectifs différents, les problématiques posées par un travail de construction / déconstruction selon l'angle d'approche : chercheur ou praticien.

Certains laboratoires de recherche ont su ou savent associer ce type de démarche. La question serait de la rendre réalisable comme *exigence professionnelle post master pour tous les praticiens* et non, comme dans les doctorats de recherche actuels, pour répondre à une démarche personnelle et à des exigences universitaires de publication.

Ce saut à bac + 8, soutenu par une organisation des pratiques instituée dans un cadre obligatoire et donc reconnu par le Ministère de l'Enseignement et du Travail, viendrait ainsi soutenir l'obligatoire formation continuée des psychologues junior comme senior. Cela est d'ailleurs mis en exergue dans l'arrêté de 2006 puisque le référent de stage doit avoir au moins 3 ans d'exercice professionnel. Cet espace tiers obligerait les psychologues à retrouver leur appartenance première aux Sciences humaines, anthropologiques pour reprendre Serge Blondeau, se décollant ainsi de leur appartenance secondaire au champ d'exercice, ici la santé, là la justice ou tout autre secteur. Il permettrait aussi aux libéraux de trouver un espace de construction de leurs questions.

Ces 3 niveaux – avant l'obtention du Titre, au moment de la délivrance du Titre et du droit à exercer et au-delà par un doctorat professionnel confirmant le Titre - obligent à penser l'organisation des pratiques et de la profession de façon collégiale et démocratique. Cela sous entend des exigences mutuelles et une réelle légitimité reconnue des uns vis-à-vis des autres au regard des retours d'expériences, sans oublier celles, critiques et stimulantes, des étudiants.

Je reprends ici un passage de l'article préalablement cité (2007) : « *Créer en même temps les conditions de l'autonomie disciplinaire et de l'autonomie professionnelle là où nous exerçons est intrinsèque à l'exercice du métier de psychologue. Les expériences cliniques diverses ont besoin de trouver des dispositifs ad hoc de confrontations, là où universitaires, praticiens et usagers... se mettent au travail ensemble. C'est ainsi que l'apport de la psychologie et des psychologues ... sera pour partie rendu visible* ». Je rappelais le Congrès SNPPD de 1971 et la conclusion de Didier Anzieu intervenu sur le thème « Le psychologue, enseignant de psychologie » par une invitation toujours d'actualité : « *Trop de nos étudiants, voire de nos collègues, rêvent la psychologie. Ne devrions-nous pas changer notre niveau d'aspiration et donner comme objectif à l'enseignement de la psychologie, au préalable enrichi du concours des professionnels, de la mettre en œuvre et en actes ?* » C'était avant l'obtention du titre de 1985, bien avant les créations des DESS et Master... J'affirmais alors mes convictions toujours actuelles aujourd'hui « *L'autonomie de notre discipline et de notre profession se fera dans une dynamique groupale ouverte, désenclavée de ses lieux d'exercice, créant des passerelles avec les autres disciplines des Sciences Humaines, productrices de connaissances à condition de trouver des espaces institutionnels cohérents permettant l'exercice de son objet, l'incontournable et irréductible singularité psychique de l'être humain, autant agi qu'acteur de son histoire.* »

Les assises de notre profession sont réelles mais la lisibilité de ses activités reste à organiser de toute urgence. Cette urgence est là depuis des dizaines d'années pour des raisons éminemment démographiques qui font que le lien à la pratique ne fût plus porté par ceux-là même qui organisait la formation. Aussi ne faut-il pas s'étonner que d'autres que les psychologues praticiens et chercheurs aient empruntés des brèches laissées ouvertes en sortant du tronc commun des fonctions possibles de l'exercice psychologique.

Lorsque Benoit Schneider dans son article « L'université et la formation en question. Interrogations, vraies ou fausses réponses » publié dans le Journal des Psychologues de novembre 2010 affirme d'une place d'universitaire « *les questions de formation et de recherche ne peuvent être posées que de façon conjointe* », je lui répondrai oui mais de quelle

formation et de quelle recherche parlons-nous. Il me semble que d'une place de praticienne, je pose l'exigence d'une position professionnelle soutenant la nécessité d'une recherche praticienne. Quand de la même façon, il écrit « *toute solution n'est viable qu'à la condition d'associer étroitement professionnels et universitaire en prenant en compte les exigences de leur cadre d'exercice et leurs dispositifs de représentation organisationnelles qui en découlent* », ma réponse serait oui mais pour et à partir de quelles pratiques, pour quelles visées.

L'enjeu de la formation se construira dans un écart assumé entre statut professionnel, légitimité sociale, productions de connaissance sur la méconnaissance spécifique à l'être humain. Le prix à payer est sûrement de renoncer à un idéal à construire du côté de la formation. Il s'agirait plutôt, à partir des positions spécifiques de chacun dans le processus, de transmettre aux étudiants la rigueur de la démarche clinique, le plaisir du « bricolage » et des trouvailles avec l'autre et les autres de ce qui fait élaboration d'impasses - personnelles, groupales, institutionnelles ou organisationnelles.

Je reprends volontiers à mon compte l'exigence de penser les niveaux formation/recherche, exigences des cadres d'exercice/dispositifs de représentation organisationnelle mais cela ne peut *construire un méta cadre servant de contenant externe à une profession en manque de confrontation au « roc biologique » et au « roc social », de ce qui fait enveloppe externe, nécessité de reconnaissance de dette et de transmission à passer d'une génération à l'autre.* A ce niveau, la proposition d'un ordre professionnel offrirait par sa dimension démocratique l'espace de débat et de construction que j'ai tenté de décrire comme espace tiers symbolique loin des représentations réductrices auquel il est souvent réduit par ses opposants. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre un ordre mais de penser *comment dépasser ensemble les impasses organisationnelles qui font de la profession un bateau ivre, pris dans les enjeux de pouvoir par défaut d'un contenant externe lui donnant légitimité à s'occuper du fait psychique dans la société actuelle.* L'évolution de la formation des psychologues de demain ne pourra pas en faire l'économie sauf à se soumettre à des représentations fragmentaires laissant place à des sous métiers centrés sur des compétences de techniciens et non de praticiens chercheurs tel que nous l'avons souhaité lors des batailles menées pour l'obtention du Titre dans les années 1975 - 1985. Il est d'ailleurs à remarquer que rare sont les maquettes universitaires de master nommant cet objectif de praticien chercheur. Or, comment se dégager des diverses emprises normatives auxquelles se heurte tout exercice professionnel sans cette exigence créatrice permettant de penser son action avec d'autres ? Le recours à des psychologues techniciens ou à la psychologie comme science auxiliaire est déjà là de par un manque de position politique claire concernant notre inscription critique dans le champ social. La question de l'évolution de la formation découlera de ce positionnement.

La question de la formation entre logique didactique, logique sociale d'autorisation à exercer et logique de construction professionnelle reconnaissant l'adhésion psychique comme outil essentiel prendra alors des formes concrètes différentes de l'existant. N'est-ce pas ainsi que le changement peut s'inscrire apportant aux uns et aux autres, étudiants, universitaires, psychologues praticiens, de réelles perspectives d'exercice dans des spécificités reconnues et assumées ? N'est-ce pas ainsi également que pourra se construire une compréhension des questions de notre temps obligeant au dialogue transdisciplinaire ? Seule, une approche collégiale pluri référentielle peut permettre de tenir une position critique, quels que soient les champs. La constitution de « laboratoires d'idées » est devenue indispensable tels que souhaités par les organisateurs de ces Assises : cette position singulière et universelle à la fois du fait psychique ne peut s'inféoder à telle ou telle organisation, à telle ou telle sous discipline

des sciences humaines et mérite d'être traité avec le plus de rigueur possible en fonction des places de chacun dans le processus. Il revient à la profession de créer les conditions permettant au législateur d'inscrire un contenant externe aux pratiques psychologiques. L'auto engendrement ne peut que produire du monstrueux ou de l'insignifiance. Cela est vrai au niveau individuel mais aussi au niveau collectif.

En conclusion, je formule le vœu que ces Assises permettent la réalisation d'un *livre blanc porté auprès des élus et des tutelles, une parole forte et diverse au nom duquel nous puissions continuer à construire du projet pour notre profession* : elle est attendue de façon paradoxale par ceux de plus en plus nombreux qui font appel à notre capacité à reformuler les problèmes, à penser des dispositifs là où des questions concernant le sujet d'existence se posent ou émergent à un niveau individuel, groupal, organisationnel ou institutionnel.

« *Les différents mondes dans lesquels nous vivons simultanément se présentent sous des formes diverses ne pouvant jamais s'articuler harmonieusement... Toute formation repose sur le désir de transmettre un savoir à un autre, et sur celui d'un autre désireux de l'accueillir. Ceci plonge au cœur de l'identité et c'est un parcours semé d'embûches.* » Isidoro Berenstein, Janine Puget (2008) *Psychanalyse du lien*

Le 4 décembre 2010

- Anzieu D.** (1971), « Le psychologue, enseignant de psychologie », Actes du 2e Congrès National des Psychologues praticiens diplômés SNPPD, *Le psychologue dans la cité*, Paris, éd. ESF
- Berenstein I, Puget J.** (2008), *Psychanalyse du lien dans différents dispositifs thérapeutiques*, éd. Transition Ères
- Blondeau S.** (2006), « Recherche thématique clinique et objet complexe », in Douville O. (dir.) *Les méthodes cliniques en psychologie*, éd. Dunod
- Giust-Desprairies F.** (2004), *Le désir de penser, construction d'un savoir clinique*, Paris, Téraèdre
- Maillard J.** (1994 - 1995). « À propos des impasses institutionnelles. Quelle recherche ? », *Psychiatrie*, n° 173, et *Bulletin de psychologie*, t. 423, XLIX
- (2005) « Contribution aux aménagements du « vivre ensemble » : une clinique psychologique en Santé Publique » in *Psychologue en santé publique*, éd. ENSP
- (2007) Conditions d'exercice des psychologues à l'hôpital, in Marty F.(dir) *Le Psychologue à l'hôpital*, éd. In Press
- (2008 – 2009) Coordination Dossiers « Psychologues et santé publique » in *Psychologues et psychologies* N°204,205
- (2010) Coordination Dossier « Le corps et les mots » - Actes du colloque du Service des psychologues CHU de Rennes in *Psychologues et Psychologies* N°212
- Revault d'Allonnes C. et al.** (1989). *La démarche clinique en sciences humaines*, Paris, Dunod
- Santiago Delefosse M.** (2000). « Conditions d'une spécificité de l'écoute du psychologue » in *Bulletin de psychologie*, tome 53/446
- Schneider B.** (2010) « L'université et la formation en question. Interrogations, vraies ou fausses réponses », *Le journal des psychologues* N°
- Vidal J-C.** (dir.) (1986). *René Clément, un psychologue au risque de la psychanalyse*. Cahiers de l'Association Nationale pour la Recherche et l'Étude en Psychologie (ANREP), n° 8.